MRC
BEAUCE-CENTRE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le **« RÈGLEMENT NUMÉRO 231-23 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ BEAUCE-CENTRE »** est en vigueur depuis le 19 avril 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111-107e rue Beauceville.

Donné à Beauceville ce 7e jour de juillet deux mille vingt-trois.

_____
Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Émilie Gagné, greffier-trésorier de la municipalité Saint-Alfred, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 10 juillet 2023 entre 8 h 15 et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 juillet 2023.

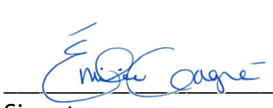

_____
Signature